



Facture intermédiaire p. 1/2 - Sibelga

L'exemple présenté est une facture intermédiaire couplée à une mise en demeure. Le montant de l'acompte **7** pour le mois concerné **6** est repris dans le montant total dû par l'usager **13**. La mise en demeure concerne ce montant total. Le client devra donc s'acquitter du montant total dû. Si le client n'a pas de dettes antérieures envers Sibelga, sa facture intermédiaire ne présentera pas cette spécificité.

Données client

1. Numéro de client
2. Nom et adresse

Données facture

3. Numéro de facture
4. Type de facture
5. Date d'émission
6. Période concernée
7. Montant à payer
8. Échéance
9. Informations sur les frais de rappel
10. Mise en demeure
11. Données pour le paiement

Données fournisseur

14. Données de contact

Données point de fourniture

15. Adresse de fourniture
16. Code EAN (identification du point de fourniture)
17. Type d'énergie

Sibelga

14 Accueil clientèle
 Tél. 02/549.41.00 - Fax 02/549.46.61
 E-mail : clients@sibelga.be
 Bureau Clientèle : Rue des Poissonniers, 13 1000 Bruxelles
 Courrier : BP 1340 - 1000 Bruxelles Brouckère
 Site Web : www.sibelga.be
 Panne d'électricité : 02/274.40.66
 Odeur gaz : 02/274.40.44

Référence à communiquer | **1** Numéro de client : 210021002 | **3** N° de facture : 62000000

2 M. DUPONT
RUE GHEUDE 49
1050 BRUXELLES

4 Facture d'acompte du 19 Avril 2013 **5**

15 Adresse de consommation
 M. DUPONT
 RUE GHEUDE 49 Etage:RC
 1050 BRUXELLES

16 EAN : 541448920703920703

	hors TVA		TVA		TVA incl.
17 Gaz					
Forfait - Avril 2013 6	35,70 EUR	21%			
Total	35,70 EUR		7,50 EUR		43,20 EUR

Le montant repris sur le bulletin de virement ci-dessous ne tient pas compte d'éventuelles factures antérieures impayées.

A payer avant le 07 Mai 2013 **8** **43,20 EUR** **7**

Nous vous prions d'utiliser le bulletin de virement ci-joint lors de votre paiement

9 En cas de règlement tardif de cette facture, les coûts suivants pourront vous être facturés :
frais de rappel 5,00 EUR, frais de mise en demeure 5,00 EUR.

10 A ce jour, nous ne sommes toujours pas avisés du paiement des montants échus (*) mentionnés sur le relevé de compte ci-joint. Nous vous mettons en demeure de les payer sans autre délai.
En l'absence de toute réaction de votre part, nous nous verrions contraints de procéder au recouvrement de notre créance par toute voie de droit.

Sibelga s.c.r.l. - RPM Bruxelles/TVA : BE0222.869.673 - KBC : BE51 7330 3773 6262

Signature(s)
 Handtekening(en)

ORDRE DE VIREMENT
OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT

03

S *Inté à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case*
Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje

Montant / Bedrag EUR CENT
43 20

Compte donneur d'ordre (IBAN)
 Rekening opdrachgever (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre
 Naam en adres opdrachgever

Compte bénéficiaire (IBAN)
 Rekening begunstigde (IBAN)

BIC bénéficiaire
 BIC begunstigde

Nom et adresse bénéficiaire
 Naam en adres begunstigde

Communication
 Mededeling

11 BE 5 1 5 1 1 1 5 1 1 1 5 1 5 1
 XXXXXX
 ADRESSE SIBELGA
 + + + 0 0 0 0 0 0 0 0 + + +



Facture intermédiaire p. 2/2 - Sibelga

Données facture

- 12. Détails des montants déjà facturés
- 13. Montant dû

Référence à communiquer | Numéro de client : 210021002

RELEVÉ DE COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
20/06/2012 - Facture d'acompte - Juin 2012	55,35		55,35
10/07/2012 - Recette VCS *		18,15	37,20
10/07/2012 - Recette VCS		55,35	-18,15
20/07/2012 - Facture d'acompte - Juillet 2012	55,35		37,20
07/08/2012 - Recette VCS		55,35	-18,15
20/08/2012 - Facture d'acompte - Août 2012	55,35		37,20
21/09/2012 - Facture d'acompte - Septembre 2012	60,35		97,55
19/10/2012 - Facture d'acompte - Octobre 2012	60,35		157,90
20/11/2012 - Facture d'acompte - Novembre 2012	55,35		213,25
20/12/2012 - Facture d'acompte - Décembre 2012	55,35		268,60
08/01/2013 - Recette VCS		55,35	213,25
21/01/2013 - Facture d'acompte - Janvier 2013	55,35		268,60
15/02/2013 - Recette VCS		60,35	208,25
15/02/2013 - Recette VCS		37,20	171,05
15/02/2013 - Recette VCS		60,35	110,70
20/02/2013 - Facture de régularisation	-72,50		38,20
21/03/2013 - Facture d'acompte - Mars 2013	53,20		91,40
19/04/2013 - Facture d'acompte - Avril 2013	43,20		134,60

SOLDE A PAYER 134,60 EUR

* Recette VCS : montants déjà payés par l'utilisateur (VCS = virement à communication structurée)